

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 10 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu La délibération du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2022, acceptant la prise en charge de l'opération 924751 – Communauté de Communes VAL ES DUNES « Sucrerie de CAGNY » pour le compte de la Communauté de Communes VAL ES DUNES,
- Vu l'estimation des domaines en date du 21 février 2023 réalisée par le Pôle d'Evaluation des Domaines
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **D'accepter** la modification des superficies du périmètre d'acquisition erronées lors de la prise en charge initiale, indiquant une superficie totale de 23ha 03a 80ca au lieu de 32ha 95a 18ca.
- **D'accepter** la modification de l'enveloppe projet conformément à l'avis de France Domaine en date du 21 février 2023.

L'enveloppe projet est portée à **910 000 € (compte 924751 – OPE2022067 – 14 - CDC VAL ES DUNES « SUCRERIE DE CAGNY »)**.

- **D'autoriser** le Directeur Général à signer avec la Communauté de Communes Val-Es-Dunes, une convention fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

JEAN-BENOIT ALBERTINI

**10 MARS 2023**